

Bureau du 17 septembre 2001

Décision n° 2001-0175

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain située place Charles de Gaulle et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir un terrain situé place Charles de Gaulle à Collonges au Mont d'Or, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 211 de la section AE et appartenant à la Commune.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 1 927 mètres carrés environ nécessaire à la réalisation d'une opération d'aménagement concourant à la création d'espaces publics et d'un programme de neuf logements et d'un pôle de commerces et de services.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense, résultant des frais d'établissement de l'acte notarié, évaluée à 3000 F soit 457,35 €, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 509.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,